

PROGRAMME DE FORMATION

TFP APS - Titre à Finalité Professionnelle

Agent de Prévention et de Sécurité

Agrément CNAPS n° FOR-072-2028-06-09-20230847551 jusqu'au 20/08/2028. (Article L 612-14 du Livre VI du CSI : *L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient*).

FORMACODE : 42854 - RNCP : 36648 - Code ROME : K2503 - Code NSF : 344

Certification ADEF délivrée le 07/2022 sous le N° 72 23 03 23 02

Objectifs Pédagogiques

- Acquérir les connaissances et compétences réglementaires et techniques d'agent de prévention et de sécurité.
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques professionnelles.
- Obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS pour l'activité de surveillance humaine en sécurité privée.

Public visé

Cette formation s'inscrit dans le cadre de la formation obligatoire permettant l'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de la sécurité privée.

Prérequis

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ;
- Connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter.
- Pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

Attention : prérequis dans le cadre du renouvellement de la carte professionnelle

Suite à la parution du décret n°2022-198 du 17 février 2022, les ressortissants étrangers sans distinction (UE et Espace économique européen compris) doivent justifier pour obtenir ou renouveler leur carte professionnelle, d'un niveau de français B1 selon le cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. L'arrêté du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française (...) a fixé les documents recevables, pour justifier de ce niveau :

- Le diplôme national du Brevet
- Un diplôme attestant d'un niveau de

connaissance du français au moins équivalent au B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

- Un diplôme délivré par une autorité française ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (par ex : CAP, BEP, Titre RNCP ou CQP/TFP de niveau 3 minimum...)
- Une attestation de réussite au test de connaissance du français (TCF) de France Education International, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues
- Une attestation de réussite au test d'évaluation du français (TEF) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, délivrée depuis moins de 2 ans et équivalant au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues

Durée

175 heures hors examen (7 heures)

Examen

Examen composé d'un QCU sur 14 UV et d'une épreuve pratique

Effectifs

4 - 12 personnes

Accessibilité aux personnes handicapées :

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent handicap Hannah LERIVEREND 1 au 02 43 24 23 33

Délais d'accès, tarifs et modalités d'accès

Contactez l'agence au 02 43 24 23 33

ou

via notre site internet : sofa-formations.fr

ou

par mail : agence@sofa-accueil.fr



Formation éligible au CPF :

Compter un délai de 1 mois entre la demande d'inscription et le début de formation

Moyens pédagogiques

Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc, support de cours individuel remis aux participants.

Dispenses possibles :

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant 2 années sur une période de 5 ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques prévus au présent arrêté. Ar. 27/06/17 Art 15

La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».

La personne ayant déjà suivi, dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de sa carte professionnelle, module mentionné au I dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté, est dispensée de suivre ce module, à sa demande. AR.27/02/17 Art 4,5&8

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES :

- Locaux permettant l'exercice de rondes de surveillance sur un parcours, d'une distance minimale de 100 mètres, avec pointeaux fixes et comprenant des escaliers, un parking, des couloirs, des salles et une zone permettant l'emploi d'extincteurs sur feux réels. Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
 - Blocs d'éclairage de sécurité
 - Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels
 - Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO²
 - Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS
 - Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours
 - Défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique

- Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme Gants adaptés pour l'exercice des palpations de sécurité Magnétomètre (détecteur de métaux portatif)
- Engins pyrotechniques permettant la réalisation de mise en situation pratique pour leur neutralisation

MATÉRIELS PRÉSENTS DANS LE POSTECENTRAL DE SÉCURITÉ PÉDAGOGIQUE

- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes permettant d'organiser des exercices pratiques avec 10 points de contrôles et les points d'événement "incendie", "fuite d'eau" et "effraction".
- 3 appareils émetteur-récepteur dont un est équipé de la fonction protection du travailleur isolé (PTI) ou dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI).
- 3 téléphones, et leur mode d'emploi, permettant de simuler une communication entre le poste de contrôle et un interlocuteur situé dans une pièce différente.
 - une armoire à clés comportant différents types de moyen d'accès
 - une centrale d'alarme intrusion ou un système analogue en état de fonctionnement reliée à différents types de détecteurs un système de vidéosurveillance équipé de 19 caméras, dont une en 360°
 - un registre de consignes
 - un registre de clés, de badges et de visiteurs un bloc de permis de feu
 - un ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, une main courante électronique, un rapport d'anomalie
 - Un modèle de main courante et de rapport d'anomalie en version papier fonctionnelle et permettant d'archiver les rondes effectuées sur les 4 dernières sessions de formation.

MATÉRIELS À DISPOSITION POUR LES MODULES SPÉCIFIQUES

- Arme longue de type AK47 ou AKSU Arme de poing de type CZ ou Glock
- Arme blanche fictive en plastique de type couteau ou machette Munitions factices de calibre 7,62x39 - 5,56 ou 223 mm, 9 mm Garrots de dernière génération à cliquet de type REVMEDX TX2 Garrots de dernière génération tourniquet de type C-A-T
- Kit médical de secourisme tactique d'urgence
- Matériels pour improviser un garrot (ceintures, vêtements, cravate) ou une entrave .

PROGRAMME

MODULES COMMUNS : 41 HEURES

UV 1: MODULE SECOURISME (14 heures)

- Gestion des premiers secours

UV 2: MODULE ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (17 heures)

- Environnement juridique de la sécurité privée
- Connaître les principes de la République Française

UV 3: MODULE GESTION DES CONFLITS (5 heures)

- Gestion des risques et des situations conflictuelles

UV 4: MODULE STRATEGIQUE (5 heures)

- Transmission des consignes et informations

SPECIALITE : 134 HEURES

- Complément module ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (5 heures)
- Complément module MODULE GESTION DES CONFLITS (9 heures)
- Complément module MODULE STRATEGIQUE (2 heures)

UV 5 : MODULE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE (7 heures)

UV 6 : MODULE PROFESSIONNEL (7 heures)

UV 7 : MODULE SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES (13 heures)

UV 8 : MODULE PROFESSIONNEL (45 heures)

UV 9 : MODULE PALPATION DE SECURITE ET INSPECTION DES BAGAGES (7 heures)

UV 10 : MODULE SURVEILLANCE PAR MOYENS ELECTRONIQUES DE SECURITE (7 heures)

UV 11: MODULE GESTION DES RISQUES (11 heures)

UV 12: MODULE EVENEMENTIEL SPECIFIQUE (7 heures)

UV 13: MODULE GESTION DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DEGRADEES (7 heures)

UV 14: MODULE INDUSTRIEL SPECIFIQUE (7 heures)

Examen : 7 heures

